ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la recherche

Question écrite n° 43182

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la necessite d'encourager la recherche et l'innovation en France. La recherche et l'innovation jouent un role crucial dans la vigueur de nos entreprises et donc dans la competitivite economique de la nation. Les operateurs privilegiant les gains de productivite et l'investissement a court et moyen terme, la recherche fondamentale et les grands programmes de developpement technologiques sont depuis quelque temps delaisses : la conversion d'idees en produits ou services effectifs est de ce fait ralentie, ce qui hypotheque le dynamisme de l'economie. Il lui apparait donc souhaitable de stimuler les mecanismes qui permettent le financement de l'innovation, soit en suscitant la creation d'un marche a long terme, prenant en charge l'innovation, soit en integrant plus nettement dans la fiscalite des objectifs de recherche et de developpement. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir si le Gouvernement entend prendre des initiatives en ce sens.

Texte de la réponse

Le financement de l'innovation est un des axes prioritaires pour assurer le developpement rapide de projets ou entreprises a fort potentiel, prometteurs pour l'emploi de demain, aujourd'hui a la recherche des capitaux que necessitent des investissements technologiques et de R&D importants. Ces projets souvent dormants, il s'agit en premier lieu de les detecter et d'en favoriser leur mise en oeuvre initiale. C'est a cela que s'emploient les services de l'Etat, et en premier lieu les directions regionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), au sein de reseaux formes avec leurs partenaires locaux, et mobilisant les institutions de capital risque regionales. L'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) est invitee a mettre son expertise au profit des financeurs de l'innovation, et une concentration plus importante sur les entreprises a fort potentiel sera une consequence de sa reforme. Ce sont ces memes entreprises de croissance qui pourront ulterieurement etre introduites sur des marches tels que le nouveau marche, dont le succes dependra notamment de la qualite des societes qui s'y trouveront et de leur contenu technologique. Le contexte est donc en train de changer favorablement dans le domaine du financement de l'innovation, et le Gouvernement y contribue activement. Une mobilisation de 500 millions de francs pour le renforcement des fonds propres des entreprises innovantes a ete prevue dans le cadre du plan PME expose par le Premier ministre. La Caisse des depots et consignations (CDC) a ete l'instrument essentiel de cette action, a travers la creation de deux fonds de capital risque (CDC Innovation et le fonds Electropar cree a parite avec EDF). De meme, l'Institut francais du petrole a cree le fonds isis developpement destine aux petites et moyennes entreprises du secteur parapetrolier. Il convient aussi de souligner la decision recente du Fonds europeen d'investissement de s'orienter vers la prise de participations dans les entreprises de capital risque technologique. Cette orientation, qui a notamment ete proposee par le rapport de M. Michel Cicurel, a ete particulierement soutenue par le ministere de l'industrie et relayee par la representation de l'ANVAR a Bruxelles. La possibilite offerte a l'issue du comite interministeriel pour la recherche scientifique et technique de creer des fonds communs de placement innovation (FCPI), permettant a des investisseurs prives de participer au financement d'entreprises technologiques en beneficiant de l'avantage fiscal prevu en matiere d'epargne de proximite, est un dispositif qui, a l'issue du vote du budget

1997, devrait permettre a une personne physique de beneficier d'un credit d'impot de 25 % du montant de l'investissement dans la limite d'un plafond de 150 000 francs pour un celibataire et de 250 000 francs pour un couple.

Données clés

Auteur : M. Merville Denis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43182
Rubrique : Recherche
Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5020
Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6469